



INFORMATION ET INSCRIPTION: JUGE D'ATTELAGE (J)

Généralités

La présente feuille d'information contient toutes les prescriptions importantes pour l'examen de juge d'attelage.

Les désignations de personnes s'entendent au masculin comme au féminin.

Profil d'officiel (base)

1. Licence imposée

Par principe, une licence est requise pour devenir fonctionnaire de sport.

Des demandes d'exception doivent être présentées à la formation des officiels FSSE par les sociétés membres concernées.

2. Restriction d'âge

2.1 Age minimal pour l'admission

Un âge minimal de 25 ans est requis pour devenir fonctionnaire de sport.

2.2 Age maximal pour la fin de l'activité

L'activité de fonctionnaire de sport prend fin au 31 décembre de l'année durant laquelle le fonctionnaire de sport atteint ses 75 ans.

3. Examen

Aucun examen n'est demandé pour devenir candidat.

Un examen est obligatoire pour l'admission au degré de fonction définitif. De l'expérience pratique, la fréquentation des cours correspondants ainsi que la réussite d'un examen sont donc requis.

Le candidat doit effectuer l'examen pour l'accès au prochain degré de fonction, dans l'espace de 4 ans après le début de son activité en tant que candidat, sinon il sera automatiquement tracé de la liste des officiels.

4. Durée de formation

Dès le début de la pratique de l'activité jusqu'à l'admission au prochain degré de fonction, la formation doit durer 2 ans au maximum.

5. Pratique de l'activité de fonctionnaire de sport

La pratique de l'activité de fonctionnaire de sport se compose d'un nombre minimal d'engagements par an. Un fonctionnaire de sport, qui n'a plus pratiqué d'activités durant 4 ans, est automatiquement tracé de la liste des officiels.

6. Validité et entrée en vigueur

Ces conditions ont été approuvées le 30 juin 2001 par la conférence des présidents et entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2001.

Droits du juge d'attelage

Après la réussite de l'examen de juge, le juge d'attelage peut être engagé lors de tournois nationaux. Le juge d'attelage peut également fonctionner en qualité de président de jury uniquement dans les épreuves libres comprenant seulement des parcours d'obstacles.

Activités exigées du juge d'attelage

La visite des cours est obligatoire pour le juge d'attelage.

En cas d'absence lors de deux cours consécutifs, le juge sera suspendu provisoirement, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus officier jusqu'à sa participation à un prochain cours.

Droit de recours

Selon la juridiction de la FSSE.

Déposition du formulaire d'inscription

Au secrétariat FSSE, formation des officiels.

Le directoire de la disciplines attelage examine et accepte la demande. Le nom des juges d'attelage sera publié dans le bulletin et l'annuaire de la FSSE.

Actualiser par le 01 mai 2018



Schweizerischer Verband für Pferdesport
Fédération Suisse des Sports Equestres
Federazione Svizzera Sport Equestri
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H
P.O. Box 726
CH-3000 Bern 22
Tel. +41 (0)31 335 43 43
Fax +41 (0)31 335 43 58
info@fnch.ch, www.fnch.ch

Nom: _____

Rue: _____

NPA/Lieu: _____

Tél: _____

Natel: _____

E-Mail: _____

Lieu: _____

Date: _____

Fédération Suisse
des Sports Equestres
Papiermühlestrasse 40 H
Case postale 726
3000 Berne 22

Inscription à l'examen: Juge national d'attelage

Date de naissance: Licence: No:

J'ai fréquenté le cours d'initiation pour candidat juge:

Lieu: Date:

Durant la 1^{ère} année, engagement lors de tournois en tant qu'assistant (secrétaire)

Date	Lieu	Epreuve pour attelage à 4	Epreuve pour poneys	Parcours d'obstacles

Durant la 2^{ème} année, engagement lors de tournois

Date	Lieu	Engagé en tant que:

Fréquentation des cours durant ma formation

Date	Lieu	Cours

Je m'annonce à l'examen de juge national d'attelage.

Signature du requérant :

Appartenance à une société:

Je suis membre de la société d'équitation ou d'attelage suivante:

Signature du président: